



Acte préparatoire ou acte décisionnaire

Par Lison

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si une délibération communale décidant de la création d'une AFP et donnant mandat au maire pour demander le lancement de l'enquête publique peut être considéré comme un acte préparatoire. à l'approbation par le préfet de ladite association foncière